

Extrait du registre des Décisions du Président

SOUTIEN À LA MISE PLACE D'ATELIERS NUMÉRIQUES EN DIRECTION DES SÉNIORS PAR L'ASSOCIATION UNA LOT-ET-GARONNE

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Président, notamment en matière de décision concernant l'adoption et le règlement de conventions et ne relevant pas de la commande publique, gratuite ou d'un montant inférieur à 50 000 €

Vu la délibération n°D2017C57 du 13 avril 2017, approuvant le budget primitif du budget principal 2017,

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération est engagée dans la mise en œuvre du Plan Numérique Territorial, dans lequel le développement des usages et des services numériques a été identifié comme prioritaire du projet de territoire au même titre que le déploiement concomitant des infrastructures numériques.

L'accès de tous aux différents services numériques, la lutte contre la fracture numérique sont désormais des éléments majeurs du renforcement et du développement de la compétitivité et de l'attractivité territoriale.

L'UNA47, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles en Lot-et-Garonne, située au 82, rue Lafayette à AGEN, s'est engagée dans un projet global de plateforme numérique à l'échelle départementale et s'est montrée très intéressée pour assurer la poursuite de ces ateliers sur le territoire, en proposant de plus un recrutement d'animateurs issus du CFQNC. Au vu des enjeux territoriaux de lutte contre la fracture numérique, de qualité de vie des seniors sur le territoire et de soutien à l'insertion socio-économique des habitants, il est proposé que Val de Garonne Agglomération soutienne la mise en place de ces ateliers numériques.

Le plan de financement du projet (évalué à 273 624 € dont 36 000 € d'investissement pour des prestations complémentaires aux seuls ateliers) nécessite, pour la première année de fonctionnement exclusivement, un soutien logistique des communes sous la forme de mise à disposition de salles pour les ateliers, et un soutien financier de Val de Garonne Agglomération pour leur équipement.

Il est précisé que la participation financière demandée aux participants n'excèdera pas les 5 euros par mois pour une séance de deux heures par semaine afin de permettre un accès facilité aux ateliers.

Au vu de ces éléments, il est proposé de formaliser au sein d'une convention le soutien financier apporté par Val de Garonne Agglomération à l'UNA 47 à hauteur de 10 000 euros pour le démarrage et le seul démarrage de l'action, d'octobre 2016 à décembre 2017.

Le Président de Val de Garonne Agglomération

Décide de signer la convention entre Val de Garonne Agglomération et l'UNA47, présentant leurs engagements réciproques pour la mise en œuvre des ateliers numériques pour les seniors,

Précise que la subvention sera versée en deux temps :

- 50 % suite à la signature de la convention ;
- le solde sera versé sur présentation du bilan moral et financier à l'issue de la manifestation. Si le montant final des dépenses est inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera recalculée au prorata des dépenses réellement engagées.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2017 APPC – Numérique - article 6574.

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Publication et affichage :
Le 14.12.2017

Fait à Marmande, le 12 décembre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,